



Conseil économique et social

Distr. générale
29 septembre 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion régionale sur l'application des objectifs du développement durable

Quatrième réunion

Genève, 1^{er} et 2 décembre 2009

Points 5, 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Transports, exploitation minière, gestion des produits chimiques
et des déchets, et modes de consommation et de production
durables: réalisations, tendances et difficultés**

Transports, exploitation minière, gestion des produits chimiques et des déchets, et modes de consommation et de production durables: réalisations, tendances et difficultés

Note du secrétariat¹

Résumé

À sa soixante-troisième session, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a décidé de tenir sa quatrième réunion régionale sur l'application des objectifs du développement durable les 1^{er} et 2 décembre 2009 (E/ECE/1453, chap. IV, point 7). Pour alimenter les débats qui auront lieu lors de cette réunion, le secrétariat a élaboré le présent document, en s'appuyant sur les contributions d'un certain nombre d'organismes et d'organisations partenaires s'occupant des domaines thématiques du quatrième cycle biennal du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable.

* ECE/AC.25/2009/1.

¹ Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison des consultations complexes que sa préparation a exigées.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–4	3
I. Transports	5–20	3
A. Tendances et réalisations	6–14	4
B. Difficultés, enseignements tirés et perspectives	15–20	6
II. Gestion des produits chimiques	21–47	8
A. Tendances et réalisations	22–32	8
B. Difficultés, enseignements tirés et perspectives	33–47	11
III. Gestion des déchets.....	48–73	14
A. Tendances et réalisations	49–64	14
B. Difficultés et enseignements tirés.....	65–69	17
C. Perspectives	70–73	18
IV. Exploitation minière.....	74–83	18
A. Tendances et réalisations	74–80	18
B. Difficultés, enseignements tirés et perspectives	81–83	20
V. Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables	84–112	21
A. Tendances et réalisations	88–99	22
B. Difficultés et enseignements tirés.....	100–106	24
C. Perspectives	107–112	26

Introduction

1. L'objectif du présent rapport est de faire le point sur la mise en œuvre des politiques de développement durable dans la région de la CEE s'agissant du transport, de la gestion des produits chimiques et des déchets, de l'exploitation minière et des modes de consommation et de production durables. Ces domaines d'action comprennent les questions thématiques qui seront examinées au cours du cycle biennal 2010-2011 du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable.

2. Des informations sur les questions intersectorielles et sur les liens entre les priorités thématiques ont été intégrées dans l'analyse de chaque question thématique. Des informations complémentaires concernant la question transversale de l'éducation sont présentées dans deux documents consacrés, l'un, aux moyens d'influencer les modes de consommation, de production et de transport durables par l'éducation au développement durable, avec une analyse des bonnes pratiques (ECE/AC.25/2009/4), et l'autre, à une compilation des bonnes pratiques dans ce domaine (ECE/AC.25/2009/5).

3. Le présent document a été établi par le secrétariat de la CEE. Y ont également contribué le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), les secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm² et du Protocole de Montréal³, et le secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ci-après, Approche stratégique).

4. Le présent document servira de document de travail de la quatrième réunion régionale, dont il devrait faciliter les débats. Les conclusions de la réunion seront consignées sous la forme d'un résumé du Président et constitueront la contribution régionale de la CEE à la dix-huitième session de la Commission du développement durable. On y trouvera un bilan des progrès réalisés et des obstacles rencontrés concernant les initiatives, les mesures et les partenariats entrepris en relation avec les domaines et les questions intersectorielles cités ci-dessus, ainsi que les grandes options envisageables que pourrait examiner la Commission du développement durable à sa dix-neuvième session.

I. Transports⁴

5. Contribuant pour 10 % au produit intérieur brut (PIB) des pays membres de la CEE, le secteur des transports est source de prospérité, de mobilité et d'emploi mais aussi de problèmes, qui vont de la pollution atmosphérique et sonore aux encombrements routiers, en passant par la dégradation des paysages, les accidents de la circulation et diverses atteintes à la santé, en particulier dans les zones urbaines. Les transports sont aussi responsables de 23 % des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dues à la combustion de combustibles fossiles (jusqu'à 30 % dans les pays développés), dont trois quarts sont causés par les transports routiers. Ce secteur dépend à 95 % du pétrole et représente à lui seul 60 % de toute la consommation de pétrole.

² Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

³ Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

⁴ Le présent chapitre a été établi avec le concours de la Division des transports de la CEE, du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

A. Tendances et réalisations

1. Tendances

6. On constate que l'écart continue de se creuser entre les différents pays de la CEE en ce qui concerne la viabilité des transports. Alors que les États membres de l'Union européenne (UE), les États-Unis d'Amérique et certaines économies émergentes s'attachent à inscrire systématiquement la notion de viabilité dans leurs politiques des transports et leur planification en matière d'investissements, dans de nombreux pays de la CEE le secteur des transports subit encore les séquelles de la stagnation économique et de la négligence écologique. Le processus de transition, qui a débuté il y a presque vingt ans, a néanmoins entraîné l'assainissement de la situation économique dans certains pays, et fait prendre conscience des problèmes écologiques dans la plupart d'entre eux.

7. Cela dit, l'objectif visant à réduire de moitié la consommation mondiale de carburant des automobiles d'ici à 2050, fixé dans le cadre de l'Initiative mondiale pour les économies de carburants⁵, ne sera pas atteint à moins que des mesures ambitieuses ne soient prises à tous les niveaux (local, national et international) en matière de transports.

8. Dans de nombreux pays de la CEE, les gouvernements ont commencé à étudier l'arsenal des interventions à déployer pour réduire les émissions de CO₂ et, parallèlement, à mettre au point des stratégies d'adaptation. Cette évolution s'impose d'autant plus que l'idée très répandue selon laquelle les pays de la CEE ne seraient pas profondément touchés par les effets des changements climatiques s'avère fondamentalement erronée. Qui plus est, les effets les plus graves subis dans les pays de la CEE augmentent la vulnérabilité d'autres parties du monde. La fonte de la ceinture de glace, par exemple, risque de modifier considérablement les grands axes de transport de la planète.

9. Ces changements exacerbent les importants problèmes d'infrastructure existants. L'Europe orientale a hérité de systèmes de gestion des infrastructures lacunaires et d'infrastructures médiocres, et la transition pose de nombreux problèmes (gouvernance déficiente des infrastructures publiques, manque de fonds dans plusieurs économies en transition), qui rendent certaines parties de la région de la CEE encore plus vulnérables.

2. Réalisations

10. *Réduction des émissions de gaz polluants tels que le monoxyde de carbone, les hydrocarbures, les oxydes d'azote (NO_x) et les particules.* La pollution dégagée par les véhicules routiers a nettement diminué par rapport aux valeurs limites fixées dans les années 70. Des réductions substantielles des valeurs limites d'émission admises (de l'ordre de 95 à 97 % depuis les années 70) ont été obtenues pour les voitures particulières. Les valeurs limites sont aujourd'hui plus de 20 fois inférieures à celles qui avaient été établies il y a trente ans et, en 2011, elles seront plus de 100 fois inférieures. Pour les émissions de particules aujourd'hui les valeurs sont plus de 5 fois inférieures à celles de 1990, et en 2011 elles seront plus de 50 fois inférieures. Des résultats comparables ont été obtenus en ce qui concerne la réduction des émissions des moteurs des camions, des motocycles, des tracteurs agricoles et forestiers et des engins mobiles non routiers (y compris les moteurs des locomotives et des navires). Le travail réalisé par le Forum mondial de l'harmonisation des règlements organisé par la CEE a sensiblement contribué à ces objectifs, les normes d'émission étant notamment appliquées au moyen de l'acquis communautaire des États

⁵ L'Initiative mondiale pour les économies de carburants a été lancée conjointement par la Fédération internationale de l'automobile, l'Agence internationale de l'énergie, le Forum international des transports et le Programme des Nations Unies pour l'environnement en mars 2009.

membres de l'Union européenne. Il faut signaler un élément important de cette évolution: l'application des normes Euro sur les valeurs limites des émissions des véhicules, qui ont encouragé la commercialisation des véhicules écologiques ou plus écologiques. Il reste néanmoins beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne les émissions de NOx, qui contribuent à la pollution à l'ozone, et de particules fines.

11. *Réchauffement climatique.* En réponse à la demande formulée par les ministres des transports au Forum international des transports en 2008, le Forum mondial a estimé que dans le domaine de la lutte contre le réchauffement planétaire et de la réduction des émissions de CO₂, on pourrait envisager, à court terme, de faire porter les efforts sur l'efficacité énergétique et les biocarburants durables (2015). Dans le moyen terme, on pourrait s'attacher à la mise au point et à la commercialisation de véhicules hybrides rechargeables (2020-2025) et, à long terme, de véhicules électriques (2030-2040). On constate néanmoins que les pressions exercées par le marché accélèrent cette tendance. Les conséquences du passage de la consommation d'énergie fossile à la consommation d'énergie électrique et d'hydrogène sont encore floues, la question fondamentale étant celle de la disponibilité d'une électricité non produite par la combustion de charbon (provenant de sources renouvelables), à court ou à moyen terme. Le Forum mondial a plaidé en faveur d'une approche intégrant aussi l'effet potentiel de mesures très efficaces telles que l'écoconduite et l'amélioration de la gestion de la circulation s'agissant de réduire notablement à court terme les émissions de CO₂ du parc de véhicules existant. Pour que cette approche intégrée soit efficace, le secteur de l'énergie doit faire en sorte que la production d'électricité et d'hydrogène soit durable et peu coûteuse. Le Forum mondial met actuellement au point plus de 20 mesures destinées à réduire les émissions de CO₂ des véhicules. Dans un avenir proche, les limites du niveau sonore acceptable seront également abaissées.

12. *Développement des infrastructures de transport.* Dans la région de la CEE, le développement des infrastructures de transport international a été soutenu par des mécanismes mis en place par des groupes de pays et visant des régions ou des sous-régions. Les pays européens n'appartenant pas à l'Union européenne et les pays d'Asie centrale continuent de bénéficier de la coordination et de l'appui de la CEE, dans le cadre du Plan directeur des projets d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER) et du projet de transport terrestre reliant l'Europe et l'Asie. Quatre accords principaux fixent des normes communes concernant les infrastructures du réseau international de transport. De plus, une méthode commune de recensement des goulets d'étranglement a été mise au point par la CEE, permettant l'attribution d'un degré de priorité élevé aux investissements d'infrastructure nécessaires à l'amélioration des flux circulatoires paneuropéens et des liaisons avec les pays situés à la périphérie.

13. *Ports et leurs liaisons avec leur arrière-pays.* Les gouvernements de la CEE ont examiné comment les ports de mer et leurs liaisons avec leur arrière-pays pouvaient aider à renforcer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement, en réduisant les goulets d'étranglement et en améliorant leur efficacité et leur viabilité régionales. Les mesures visant à améliorer les flux circulatoires avec l'arrière-pays pourraient jouer un rôle important dans la réduction de l'impact des transports sur l'environnement.

14. Le *Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)* analyse les principaux défis posés par la mise en place de modes de transport durables et les moyens à utiliser pour encourager les autorités nationales et locales à adopter une approche stratégique intégrée et à placer la mobilité durable à l'avant-plan des préoccupations internationales. À la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement tenue en 2009, les gouvernements ont adopté la Déclaration d'Amsterdam («Relier les maillons de la chaîne»), et ont fixé quatre objectifs prioritaires: i) contribuer à un développement économique viable et stimuler la création d'emplois grâce à

l'investissement dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé; ii) favoriser une mobilité viable et un système de transport plus efficient; iii) réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit liés aux transports; et iv) favoriser des politiques et des mesures propices à des modes de transport sains et sûrs.

B. Difficultés, enseignements tirés et perspectives

15. Alors que, grâce aux progrès techniques, on a enregistré des progrès sensibles pour ce qui est de la réduction des émissions par véhicule, le nombre d'automobiles, lui, a considérablement augmenté. C'est ainsi que le niveau des particules fines, très nuisibles à la santé humaine, demeure très élevé dans un grand nombre de pays et de villes d'Europe. En Serbie, on utilise encore de l'essence au plomb, qui non seulement présente un danger pour la santé humaine et, notamment, le développement mental des enfants, mais bloque aussi l'utilisation d'améliorations technologiques telles que celle fournie par les convertisseurs catalytiques, qui réduisent le niveau de la pollution dégagée par les voitures. Plusieurs pays de la CEE n'utilisent pas encore les carburants à faible teneur en soufre. Il faudrait favoriser l'importation de véhicules moins polluants. La question des exportations de véhicules usagés de l'Europe vers les pays en développement où ils sont revendus à bas prix est un problème important dont il faut s'occuper sans tarder.

16. Certains pays de la CEE ont progressé vers des modes de transport urbain viables grâce à des politiques de transport novatrices encourageant les transports en commun et les solutions non motorisées (équipements pour les vélos au Danemark et aux Pays-Bas, plan Vélib à Paris, coexistence harmonieuse d'un important parc automobile et de transports en commun très fréquentés à Vienne, et taxe d'embouteillage à Londres). Néanmoins, de nombreuses villes européennes n'ont pas encore résolu ce problème; elles pourraient s'inspirer utilement des bonnes pratiques existantes.

17. La *sécurité de la circulation routière* demeure un problème très préoccupant dans tous les pays de la CEE. Dans bien des pays développés de la région, le nombre des accidents et de blessés de la route a atteint son niveau le plus élevé dans les années 70. Depuis lors, la gravité du problème a été prise en compte et la plupart des pays sont parvenus à réduire considérablement le nombre des morts et des blessés, alors même que la mobilité continue d'augmenter. Mais si ces pays ont considérablement amélioré la sécurité routière et se sont dotés de programmes efficaces, les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale font face à une détérioration de la situation à double titre. Au cours des vingt dernières années, le nombre des automobiles y a en effet rapidement augmenté, dans le même temps, les infrastructures de transport ne parvenaient pas à combler leur retard de développement et à s'adapter aux exigences voulues en matière de sécurité.

18. Malgré l'existence d'un cadre réglementaire multilatéral (les Conventions de Vienne) qui devrait permettre d'améliorer considérablement la sécurité de la circulation routière, il n'existe toujours pas d'accord au niveau mondial sur un code de la route harmonisé. La sécurité routière ne bénéficie pas d'un appui politique et financier suffisant dans la plupart des pays de la CEE. Il faut donc innover face à cette situation grave. C'est pourquoi les gouvernements ont entrepris de réformer et de moderniser le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières de la CEE, seule tribune intergouvernementale du système des Nations Unies s'occupant de cette question. Parallèlement, le Compte de l'ONU pour le développement a décidé d'appuyer le projet mondial «Améliorer la sécurité routière mondiale: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière». Ce projet aide les pays en développement et les économies en transition à entreprendre d'ambitieux programmes relatifs à la sécurité routière comparables à ceux mis en place dans les pays de l'Union européenne et d'autres pays à revenus élevés.

19. Les pays de la CEE peuvent contribuer à résoudre leurs principales difficultés en matière de transport en mettant à profit les possibilités offertes par la crise économique actuelle en ce qui concerne le développement des infrastructures. Pour les économies en transition de la région, ce pourrait être l'occasion de rattraper le retard accumulé par rapport à leurs voisins plus développés en ce qui concerne la disponibilité et la qualité des infrastructures et il s'agira de donner la priorité, dans les choix politiques, au critère de la viabilité, particulièrement pour la sécurité et pour la protection de l'environnement. Ces pays peuvent par ailleurs tirer bénéfice de certaines interventions peu coûteuses et très rentables, telles que l'amélioration du cadre juridique et réglementaire de leurs systèmes de transport.

20. Les principaux défis auxquels les États doivent faire face pour gérer le secteur des transports de manière viable sont les suivants:

a) Ils doivent prendre des mesures destinées à atténuer les changements climatiques et s'adapter à ceux-ci dans le domaine des transports;

b) Pour adapter les transports en tenant compte des changements climatiques, ils doivent évaluer la vulnérabilité réelle de leurs infrastructures et modifier leurs plans d'investissement en conséquence;

c) Les plans d'investissement dans les transports ne doivent pas correspondre à une logique régionale ou sous-régionale mais mondiale. Une perspective euroasiatique forte s'impose pour appuyer le développement économique local (en préférant les réseaux aux corridors, et avec le plus grand nombre possible de normes harmonisées pour les différentes catégories d'infrastructures de transport);

d) Il faut mettre davantage à profit les outils de la planification afin d'optimiser l'effet des composantes économiques, sociales et environnementales prises en compte dans les plans d'investissement, et leur intégration dans l'aménagement du territoire;

e) Il faut établir des objectifs d'amélioration de la sécurité routière dans tous les pays de la CEE et mettre sur pied des programmes nationaux ambitieux pour réaliser ces objectifs;

f) Il faut adopter des stratégies pour produire des véhicules moins polluants, plus efficaces et consommant des carburants moins polluants, établir des normes plus strictes pour les véhicules et se tourner vers des technologies plus efficaces (par exemple, l'électricité). Un plus grand nombre de pays de la CEE devraient participer aux initiatives mondiales telles que le Partenariat mondial sur les carburants et les véhicules pour un air plus propre ou l'Initiative mondiale pour les économies de carburants, qui favorisent les échanges de technologies et de savoirs;

g) Le contrôle technique périodique des véhicules est un élément essentiel de l'amélioration de la sécurité routière et de la vérification du respect des normes environnementales. Or, dans nombre de pays de la CEE, le cadre réglementaire et institutionnel pour ce contrôle n'est toujours pas en place;

h) Pour que les zones urbaines disposent de transports en commun viables, il faut un financement assuré dans le long terme et une coordination plus étroite de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

i) Il faut utiliser des instruments économiques, tels que les taxes ou les mesures incitatives, visant à changer les comportements et à orienter les choix vers des modes de transport n'émettant pas ou guère de carbone, et mettre en place l'infrastructure nécessaire;

j) Il faut une véritable compréhension des incidences des politiques de transport (voir, par exemple, les enseignements tirés de la promotion des biocarburants);

k) Les pays de la CEE ont ouvert la voie s'agissant de la mise au point d'accords multilatéraux sur les transports terrestres, les marchandises dangereuses et la construction de véhicules. Mais ces accords sont entrés dans une nouvelle étape, face à deux nouveaux types de défis: i) il faut accélérer le processus vers une couverture universelle de ces instruments juridiques, qui sont des facteurs essentiels de développement durable; et ii) il faut améliorer la mise en œuvre des mécanismes de suivi.

Questions à débattre:

a) Quelles stratégies et quelles mesures faut-il utiliser pour mettre en place des transports durables dans les différentes sous-régions?

b) Comment les objectifs nationaux en matière de transports durables peuvent-ils trouver une application concrète au niveau local?

c) Quelles sont les difficultés que rencontrent les pays de la CEE pour appliquer des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci dans le secteur des transports?

II. Gestion des produits chimiques⁶

21. La gestion rationnelle des produits chimiques est un élément essentiel de la protection de l'environnement et de la santé humaine; elle est donc aussi un facteur déterminant du développement durable. Conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, d'ici à 2020 les produits chimiques devront être utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum⁷.

A. Tendances et réalisations

1. Tendances

22. Depuis ses débuts, l'industrie chimique est principalement localisée dans trois régions du monde, l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord et le Japon. La Communauté européenne reste la zone de production la plus importante, suivie par les États-Unis et le Japon.

23. En croissance au niveau mondial, l'industrie chimique représente un secteur économique d'une grande importance en Europe, en particulier dans l'Union européenne, la Suisse et la Fédération de Russie; la production de produits chimiques toxiques a connu un rythme de croissance presque identique à celui de l'industrie chimique en général, et dépassant celui du PIB. Depuis 2002, environ un milliard de tonnes de produits chimiques toxiques a été produit dans l'Union européenne. La demande de produits chimiques augmente dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et les pays de l'Europe du Sud-Est (ESE), entraînant une augmentation des importations. Les pays européens participent largement au commerce mondial des produits chimiques, qui a progressé de 14 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2005. L'UE-25 et la Suisse

⁶ Le présent chapitre a été établi avec le concours du PNUE et de la Division des transports de la CEE et se fonde sur les conclusions de la quatrième évaluation de l'environnement en Europe, établie par l'Agence européenne pour l'environnement.

⁷ Extrait de la Déclaration commune sur la participation à l'application de l'Approche stratégique, Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC), Doubaï, février 2006.

représentaient ensemble 59 % des exportations et 49 % des importations mondiales. Les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ne représentaient que 1,8 % des exportations et 2,1 % des importations mondiales tandis que les exportations de la Fédération de Russie ont progressé de 13 % entre 2000 et 2005, ses échanges commerciaux de produits chimiques étant évalués à 13,2 milliards de dollars des États-Unis en 2005. Les exportations du Bélarus, du Kazakhstan et de l'Ukraine augmentaient elles aussi, tandis que le commerce de ces produits pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kirghizistan et la République de Moldova se caractérisait par des importations supérieures aux exportations, avec une augmentation de la demande, notamment de produits destinés à l'agriculture ou à la consommation. Dans les pays d'Europe du Sud-Est, on observe une tendance similaire, caractérisée par une croissance des importations et, dans une moindre mesure, des exportations entre 2001 et 2005⁸.

24. En Amérique du Nord, l'industrie chimique est un pilier essentiel de l'économie canadienne et de celle des États-Unis. Dans ce dernier pays, elle représente plus de 2 % du PIB total et près de 12 % du PIB manufacturier. En termes de valeur ajoutée, l'industrie chimique est le secteur manufacturier le plus important du pays. En 1997, elle employait plus d'un million de personnes, dont près de 90 000 scientifiques, ingénieurs et techniciens dans la recherche-développement⁹. Les États-Unis sont les premiers fabricants de produits chimiques à l'échelle mondiale, avec plus de 25 % de la production mondiale. La production américaine des 100 premiers produits chimiques a dépassé 500 millions de tonnes en 2000. De 1998 à 2008, les livraisons de produits chimiques des États-Unis ont crû de 5,2 % par an¹⁰. Au Canada, l'industrie chimique occupe le quatrième rang des secteurs manufacturiers et le sixième rang des secteurs économiques créateurs de richesse. Plus de la moitié des produits chimiques manufacturés au Canada sont exportés. Le pays occupe une part de 3 % dans le commerce international de ces produits, et leur fabrication y a progressé de 5 % par an entre 1998 et 2008.

2. Réalisations

25. *Coopération internationale en matière de gestion des produits chimiques.* Pour résoudre les problèmes posés par la gestion durable des produits chimiques au niveau politique, la communauté internationale a créé un certain nombre d'instruments et de mécanismes internationaux. Au niveau mondial, outre la Convention de Bâle et le Protocole de Montréal, deux grandes conventions relatives aux produits chimiques sont entrées en vigueur en 2004: la Convention de Rotterdam et la Convention de Stockholm. Un système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques a été créé en 2001 et est en passe d'être appliqué au niveau mondial¹¹.

26. Des négociations portant sur la création d'un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure commenceront en 2010 et s'achèveront en 2013. Les discussions qui ont lieu actuellement dans le cadre du Protocole de Montréal portent principalement sur les interactions entre l'ozone et le climat, et sur le choix de produits et de technologies de rechange n'appauvrissant pas la couche d'ozone et avec un potentiel de réchauffement planétaire faible ou nul.

27. Au niveau régional, la CEE appuie l'action que mènent les pays pour atteindre l'objectif de 2020 par une série d'accords internationaux, dont la Convention sur la

⁸ L'environnement en Europe: quatrième évaluation, AEE, 2007.

⁹ <http://www.eia.doe.gov/emeu/mecs/iab/chemicals/page6.html>.

¹⁰ Facts and figures of the Chemical Industry, *Chemical & Engineering News* (American Chemical Society), 6 juillet 2009, vol. 87, n° 27, p. 29.

¹¹ http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/implementation_e.html.

pollution atmosphérique et ses deux protocoles relatifs aux polluants organiques persistants et aux métaux lourds, la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels), et le Protocole à la Convention d'Aarhus sur les registres des rejets et transferts de polluants¹² (RRTP). Il existe aussi un certain nombre d'accords européens sur le transport international de matières dangereuses. La Convention sur les accidents industriels aide les États à recenser correctement les activités dangereuses, à en établir l'inventaire et à notifier ces activités aux pays voisins. Le Protocole sur les RRTP, premier instrument juridique contraignant au niveau international de la sorte, permet l'accès à l'information et l'échange de renseignements sur les produits chimiques; il entre en vigueur le 8 octobre 2009.

28. Il faut recenser les problèmes nouveaux posés par les nanotechnologies et prendre des mesures à ce sujet, et s'attacher en particulier aux risques non encore identifiés qui seront liés à ces technologies, et à la perception de ces risques. Le Groupe de travail sur les nanomatériaux manufacturés et le Groupe de travail sur les nanotechnologies de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), créés en 2007, sont les chefs de file dans ce domaine.

29. Le Règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) a été adopté en 2007 pour rationaliser et améliorer le cadre juridique relatif aux produits chimiques dans l'Union européenne. L'adoption du règlement REACH a été suivie, en 2008, de l'adoption d'un règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des matières et des mélanges. Ces deux règlements constituent la contribution sous-régionale à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Un projet de directive de l'Union européenne sur les émissions industrielles (relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution) a été adopté en 2007.

30. Un nombre considérable d'organisations, de mécanismes et d'organes multipartites¹³ internationaux œuvrent dans ce domaine; ils renforcent l'action des autorités nationales et offrent des possibilités de participation à de multiples parties prenantes¹⁴.

31. Au niveau national, le programme d'évaluation et de gestion des produits chimiques de l'Environmental Protection Agency des États-Unis intensifie les efforts pour veiller à la sécurité des produits chimiques existants en mettant au point des critères de contrôle pour les produits chimiques fabriqués ou importés, et en hiérarchisant les produits aux fins de collecter des données supplémentaires ou d'envisager d'éventuelles mesures visant à faire face aux dangers ou aux risques éventuels posés par ces produits. Au Canada, le nouveau plan de gestion des produits chimiques vise à protéger davantage la population contre les

¹² Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

¹³ Parmi ces organes, la CEE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale, l'OCDE, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM), le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC), le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques, le Programme international sur la sécurité chimique, le Conseil de l'Arctique, le Conseil international des associations chimiques/Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) et la Commission européenne.

¹⁴ Voir l'aperçu dans «Capacity-building for Chemicals Management – a Situation and Needs Analysis for the Environmental Management Group» (EMG), Genève, 2004 (www.unemg.org).

substances chimiques dangereuses. Il prévoit un certain nombre de nouvelles mesures interactives, qui assureront une gestion efficace des produits chimiques.

32. Pour renforcer la cohérence des activités nationales et internationales en ce qui concerne la gestion des produits chimiques, dans le cadre de l'Approche stratégique on a mis au point un mécanisme aux niveaux national, régional et international efficace, permettant la diffusion rapide des informations et l'organisation de débats relatifs aux priorités. Son programme de démarrage rapide, conçu pour fournir une assistance, notamment financière, à la mise au point de capacités en matière de gestion des produits chimiques, a déjà financé 82 projets dans 76 pays, dont 10 projets dans divers pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est. La deuxième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a passé en revue le plan d'action mondial relatif à l'Approche stratégique et y a ajouté cinq nouvelles questions: les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, les substances chimiques présentes dans les produits, les peintures au plomb, les déchets électroniques et les produits chimiques perfluorés.

B. Difficultés, enseignements tirés et perspectives

33. La croissance de la production, du commerce et de l'utilisation de produits chimiques n'est pas sans effet sur l'environnement et la santé humaine. Par exemple, l'industrie chimique utilise beaucoup d'énergie et d'eau. La contamination provoquée par des accidents anciens ou la présence de produits chimiques obsolètes sur des sites continue d'avoir des répercussions sur l'environnement et la santé¹⁵.

34. Il faudrait adopter des stratégies et prendre des mesures dans les domaines suivants: évaluation et collecte des données, application des instruments internationaux, renforcement des infrastructures réglementaires, amélioration des capacités et assistance financière et, enfin, participation de multiples parties prenantes.

35. En raison du manque de données et d'informations pertinentes sur l'ensemble de la région de la CEE, il n'est pas possible de déterminer si les menaces graves que les produits chimiques font peser sur la santé humaine et l'environnement ont diminué depuis 2002¹⁶.

36. On n'a pas de vue d'ensemble de la situation en ce qui concerne la gestion des produits chimiques dans les pays de l'EOCAC, encore que, dans le cadre de l'Approche stratégique¹⁷, certains pays (l'Arménie, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et le Kirghizistan), aient publié des profils nationaux visant à évaluer les infrastructures dont ils disposent pour gérer de manière rationnelle les produits chimiques. Il faudrait aussi dresser la liste des autres sites pollués dans les pays de cette sous-région.

37. Il faut faire en sorte que les nouveaux produits chimiques dangereux, tels que les pesticides et les polluants organiques persistants (POP), soient rapidement recensés, que les évaluations nécessaires en matière de sécurité, de santé et de toxicité soient entreprises sans retard¹⁸, et que les informations requises soient ensuite diffusées. Il faut définir une méthode de recensement (probablement par la surveillance) des problèmes que peuvent poser les produits chimiques dangereux. Les travaux dirigés par l'OCDE sur les nanotechnologies et les nanomatériaux correspondent à cette approche.

¹⁵ L'environnement en Europe: quatrième évaluation, AEE, 2007.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Air Toxics Benefits Assessment, U.S. EPA White Paper, 2009.

38. Les produits chimiques dangereux peuvent être nocifs en particulier pour la santé des enfants. Les évaluations réalisées dans ce domaine par l'Organisation mondiale de la santé¹⁹ fournissent des éléments que les États et les organismes nationaux et internationaux peuvent mettre à profit pour prendre des mesures de prévention contre les effets néfastes sur la santé et sur l'environnement de ces produits.

39. Une des difficultés rencontrées pour donner pleinement effet aux instruments juridiques est de faire en sorte que tous les pays soient en mesure de gérer les produits chimiques de manière rationnelle, compte tenu, notamment, de la croissance du commerce, de l'utilisation et de la production de produits chimiques dans des régions moins industrialisées. Il faut que les pays coopèrent davantage pour empêcher le transfert des effets néfastes des produits chimiques d'une région à l'autre, et pour ne pas répéter les erreurs du passé. De plus, il faut intensifier la coopération et la coordination des activités menées dans le cadre des instruments internationaux spécifiques existants en vue de renforcer leur mise en œuvre et leur efficacité aux niveaux national, régional et mondial, et de tirer le meilleur parti possible des ressources existantes. Les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm contiennent des engagements à cet effet.

40. Les lacunes du cadre réglementaire relatif à la gestion des produits chimiques dans les pays en développement ou en transition sont l'un des grands obstacles à l'application des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Une assistance technique conçue de manière à renforcer la connaissance des obligations contractées au titre des Conventions et les infrastructures et les compétences nécessaires pour les appliquer ne peut qu'améliorer leur mise en œuvre. Mais la mobilisation des ressources nécessaires pour appliquer pleinement les Conventions reste difficile. Il faudrait inviter les pays à adopter une approche intégrée de la gestion des produits chimiques lorsqu'ils demandent l'aide de donateurs bilatéraux et multilatéraux pour combler leur retard, en particulier pour se doter des infrastructures qu'implique la gestion des produits chimiques.

41. L'application effective du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques demande des efforts considérables de la part des États, qui doivent adapter un grand nombre de textes législatifs concernant la sécurité des produits chimiques dans nombre de secteurs (transports, protection des consommateurs, santé et sécurité au travail et protection de l'environnement) ou adopter de nouvelles lois. Même si l'objectif recommandé par le Sommet mondial pour le développement durable (rendre le système pleinement fonctionnel pour 2008) n'a pas été totalement atteint, des progrès significatifs ont néanmoins été accomplis.

42. Un certain nombre de pays de la région de la CEE doivent encore adopter l'Approche stratégique. Dans le cadre du programme de démarrage rapide, il faudra voir si les réalisations sont à la hauteur des objectifs fixés initialement. Dans la région de la CEE, il a été répondu positivement à une proportion relativement faible de demandes d'aide financière dans le cadre de ce programme (9 des 17 demandes émanant d'États et 1 des 2 demandes venant de la société civile ont été approuvées).

43. La question du financement de l'Approche stratégique doit être revue. Il faut arriver à créer une base plus large de donateurs. Et la question de la répartition du coût de la gestion des produits chimiques entre l'industrie, la société, les différents niveaux d'action et les différents pays mérite réflexion. La gestion des produits chimiques est actuellement perçue comme un aspect de la politique environnementale; or, cette question mérite que l'industrie chimique s'en préoccupe davantage et la place à l'avant-plan de ses priorités.

¹⁹ <http://www.who.int/ipcs/assessment/en/>.

44. On constate l'apparition de nouveaux problèmes, dus à l'exposition à des niveaux faibles d'un nombre croissant de substances chimiques, souvent dans des combinaisons complexes. Des risques jusqu'ici méconnus, concernant des polluants «anciens», sont découverts grâce aux progrès scientifiques et à la lumière de nouvelles utilisations²⁰. Dans le cas d'un grand nombre de polluants, les produits chimiques occupent une part importante dans les émissions de substances dangereuses. Il serait donc important d'œuvrer en faveur d'une plus large prise en compte de ces émissions dans les registres des rejets et transferts de polluants, car ceux-ci reposent seulement sur des sources ponctuelles et ne comptabilisent qu'une partie de l'ensemble des émissions, ce qui limite leur utilité lorsqu'il faut prendre des décisions dans le domaine de la protection de l'environnement.

45. Il existe deux programmes de travail consacrés à des problèmes particuliers liés aux produits chimiques: l'un sur l'élimination du plomb des peintures (auquel contribuent la deuxième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et le PNUE, sous l'égide de l'OMS) et l'autre, sur le traitement des déchets électroniques (dans le cadre des Conventions de Bâle et de Stockholm, sous l'égide de l'ONUDI). Il faut aussi faire porter l'attention sur la sécurité du stockage et de l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; ce problème pourrait être examiné à la quinzième Conférence des Parties (COP-15) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

46. Il faut accorder une plus haute priorité à la problématique de la sensibilisation aux coûts et aux avantages de la prévention des accidents chimiques. Il convient de faire clairement passer le message qu'en matière de pollution, la prévention est moins coûteuse que la décontamination. En ce qui concerne les accidents et les mauvaises pratiques en matière de gestion des produits chimiques, il faut mettre en place un mécanisme pour centraliser les enseignements tirés de l'expérience accumulée et en assurer la diffusion.

47. La gestion rationnelle des produits chimiques doit constituer un élément clef de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. L'engagement de progrès a été lancé en 1992 et sa Charte a été adoptée en 2006. En 2009, les associations de l'industrie chimique de 53 pays participaient à cet engagement. En dehors des pays de l'Union européenne, de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale, dans la région de la CEE la Turquie est le seul pays à adhérer à l'engagement de progrès; il est donc important que les industries chimiques des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale intègrent les principes de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Questions à débattre:

a) Quelle est la meilleure manière de renforcer les capacités de gestion des produits chimiques dans la région, notamment en ce qui concerne les infrastructures et le cadre réglementaire?

b) Comment convient-il de répartir les coûts de la gestion des produits chimiques entre les entreprises et la société? Quel est le meilleur mécanisme pour ventiler ces coûts?

c) Comment la Charte de l'engagement de progrès visant à promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises peut-elle être étendue aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale?

d) Comment peut-on détecter les nouveaux problèmes que posent les produits chimiques dangereux?

²⁰ L'environnement en Europe: quatrième évaluation, AEE, 2007.

III. Gestion des déchets²¹

48. S'ils ne sont pas gérés de manière sans risque pour l'environnement, les déchets peuvent avoir de graves conséquences sur l'environnement, la santé humaine et les moyens de subsistance durables. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg prévoit la prévention et la minimisation des déchets, l'optimisation de la réutilisation et du recyclage, et l'utilisation d'autres matériaux ménageant l'environnement. Une gestion durable des déchets est également une condition de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier pour arriver à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.

A. Tendances et réalisations

1. Tendances

49. Selon les données disponibles, la production annuelle de déchets dans l'UE-25 + l'AELE (Association européenne de libre-échange) est estimée entre 1 750 et 1 900 millions de tonnes, soit 3,8 à 4,1 tonnes de déchets par habitant. Les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) produiraient environ 3 450 millions de tonnes de déchets par an, soit en moyenne 14 tonnes par habitant, mais il existe de grandes différences entre les pays, avec des chiffres allant d'environ une demi-tonne par habitant dans la République de Moldova à 18 tonnes par habitant dans la Fédération de Russie. Les pays de l'Europe du Sud-Est (ESE) produiraient en moyenne 5 à 20 tonnes de déchets par habitant et par an. L'estimation brute de la production totale annuelle de déchets dans la région paneuropéenne est de 6 à 8 milliards de tonnes.

50. La quantité de déchets produits ne cesse de s'accroître en valeur absolue, mais les tendances varient d'une sous-région à une autre. Entre 1996 et 2004, la production totale de déchets s'est accrue de 2 % dans l'UE-25 + l'AELE. Dans l'UE-15 et l'AELE, la production totale de déchets a augmenté de 5 % au cours de la même période. En revanche, la production totale de déchets dans l'UE-10 a baissé de 6 % pendant cette période. Toutefois, les différences sont considérables selon les pays, et on relève également des variations annuelles importantes au sein d'un même pays, essentiellement en raison des fluctuations des déchets produits par l'industrie minière.

51. Dans les cinq pays²² de l'EOCAC pour lesquels des données sont disponibles, la production totale de déchets a augmenté de 27 % entre 2002 et 2004. La production de déchets par habitant dans l'EOCAC est supérieure à celle de l'UE en raison de l'extraction de matières premières et des industries de transformation qui génèrent de grandes quantités de déchets. Dans la Fédération de Russie, par exemple, il est produit de 5 à 7 tonnes de déchets par tonne de production effective, et parfois même plus.

52. Les principaux flux de déchets en Europe viennent de la construction et de la démolition, ainsi que de l'industrie manufacturière. Dans l'UE, la plupart des déchets municipaux sont encore mis en décharge (45 %). Toutefois, de plus en plus les déchets municipaux sont recyclés ou compostés (37 %), ou bien incinérés avec récupération d'énergie (18 %).

²¹ Ce chapitre a été établi à partir des conclusions de la quatrième évaluation de l'environnement en Europe effectuée par l'AEE, et avec le concours du PNUE.

²² Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, République de Moldova et Ukraine.

53. En outre, malgré l'importance politique de la problématique de la prévention des déchets, la quantité de déchets produits s'accroît en raison du développement de l'activité économique. La croissance économique et la consommation se sont avérées des moteurs bien plus forts dans la production de déchets que ne le sont les différentes initiatives en matière de prévention²³.

Production de déchets dangereux

54. Plus de 250 millions de tonnes de déchets dangereux, soit 3 à 4 % de l'ensemble des déchets, sont produits par an dans la région paneuropéenne et principalement dans l'EOCAC, où la Fédération de Russie arrive en tête de la production de déchets dangereux. Les différences importantes relevées dans la production de déchets dangereux entre l'EOCAC et les autres régions sont dues aux classifications divergentes des déchets dangereux. Dans l'EOCAC, davantage de types de déchets sont classés dangereux, et les chiffres sur les déchets dangereux ne sont donc pas entièrement comparables.

55. La production de déchets dangereux dans l'UE-25 + l'AELE s'est accrue de 20 % entre 1996 et 2004. La hausse enregistrée dans l'EOCAC jusqu'en 2003 était liée à une activité économique en progression depuis le milieu des années 90, même si l'amélioration de l'enregistrement y a elle aussi certainement contribué.

Déchets accumulés – l'héritage du passé

56. Beaucoup de pays de l'EOCAC sont confrontés à des problèmes environnementaux dus au stockage à long terme des déchets dangereux produits pendant l'ère soviétique. De nombreux agents polluants ont ainsi été accumulés, y compris des déchets radioactifs, militaires et industriels. Du fait de l'éclatement de l'Union soviétique, de la formation des nouveaux États indépendants de l'EOCAC et des changements de propriété, la plupart de ces déchets n'ont pas de propriétaire légal. De plus, ce qui ne simplifie pas la tâche, les petits pays de l'EOCAC n'ont bien souvent que peu de moyens pour améliorer la situation.

57. En Asie centrale, des quantités considérables de déchets industriels se sont accumulées, provenant principalement des activités d'extraction minière et de transformation. Les estimations font état de 40 milliards de tonnes au Kazakhstan, de 1 milliard de tonnes au Kirghizistan, de 210 millions de tonnes au Tadjikistan, de 165 millions de tonnes au Turkménistan, et de 1,3 milliard de tonnes en Ouzbékistan. Ces déchets contiennent des radionucléides et des composés métalliques (par exemple, cadmium, plomb, zinc et sulfates).

58. Il existe également des stocks importants de pesticides obsolètes contenant des polluants organiques persistants (POP) qui remontent à l'ère soviétique et qui représentent désormais un risque majeur pour l'environnement. L'approvisionnement en pesticides des exploitations agricoles collectives d'État était administré au niveau central, et des quantités importantes de pesticides étaient fournies à ces exploitations chaque année sans tenir compte de leurs besoins. Des stocks de pesticides se sont ainsi progressivement accumulés et les exploitants les ont stockés en faisant de leur mieux. Suite à l'éclatement de l'Union soviétique, l'approvisionnement en pesticides a cessé mais le problème de ces stocks s'est aggravé car beaucoup de sites de stockage n'ont pas de propriétaire légal. En Ouzbékistan, environ 18 000 tonnes de pesticides obsolètes et interdits ont été conservées dans des dépôts souterrains depuis 1972, tandis que dans d'autres régions les pesticides et leurs emballages ont été enfouis dans des décharges.

59. Aux États-Unis, l'Environmental Protection Agency, en partenariat avec les États, recueille sur une base biennale des informations concernant la production, la gestion et

²³ L'environnement en Europe: quatrième évaluation, AEE, 2007.

l'élimination des déchets dangereux visés dans la loi de 1976 sur la conservation et la récupération des ressources. Il ressort du rapport biennal de 2007 qu'il a été produit cette année-là 46 millions de tonnes de déchets dangereux. Toujours selon les statistiques de cet organisme, la même année 254 millions de tonnes de déchets solides municipaux ont été produits aux États-Unis. Au Canada, quelque 27 millions de tonnes de déchets non dangereux ont été éliminés en 2007²⁴; la quantité de déchets industriels dangereux et liquides produite chaque année s'élève à environ 6 millions de tonnes²⁵.

60. La production de déchets électroniques est en augmentation régulière compte tenu de l'utilisation à grande échelle des appareils électroniques et des produits blancs²⁶. Les déchets électroniques sont l'un des segments des flux de déchets qui connaît la croissance la plus rapide. Le développement du commerce international de déchets électroniques (provenant des ordinateurs, des téléphones mobiles, etc.) devient problématique, dans la mesure où ces déchets sont massivement exportés vers les pays en développement pour y être réutilisés, réparés, remis en état ou recyclés et pour récupérer les métaux précieux et non ferreux dans des installations qui ne sont pas toujours exploitées dans des conditions ménageant l'environnement.

2. Réalisations

61. Depuis les années 70, il est progressivement mis en place au niveau de l'Union européenne et dans ses différents États membres des politiques de gestion des déchets. La politique actuelle de l'UE en matière de déchets est fondée sur une «hiérarchie» pour la gestion des déchets. L'objectif est d'abord de prévenir la production de déchets, puis de réduire le volume de déchets à éliminer en les réutilisant, en les recyclant ou en les récupérant de toute autre manière. Ce principe a été renforcé lors de la révision de la Directive-cadre relative aux déchets, ainsi que dans la stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets.

62. Le traitement des déchets est essentiellement régi par la Directive relative aux décharges, la Directive relative à l'incinération des déchets et la Directive IPPC (prévention et réduction intégrées de la pollution). Pour certains flux de déchets spéciaux comme les déchets d'emballage, les véhicules hors d'usage et les déchets d'équipements électriques et électroniques, le principe de la hiérarchie pour la gestion des déchets a été modifié, par exemple avec l'introduction d'objectifs concrets en matière de recyclage.

63. En Amérique du Nord, on est passé de la mise en décharge des déchets à une gestion intégrée des déchets reposant essentiellement sur des décharges sanitaires désignées. On privilégie maintenant des pratiques d'un meilleur rapport coût-efficacité, en utilisant les décharges comme installations de traitement des déchets. En outre, comme il est prêté davantage attention aux émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des décharges, on s'attache à trouver des technologies innovantes soit pour récupérer l'énergie provenant des gaz ainsi émis, soit pour piéger le méthane.

64. La neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle a adopté en juin 2008 un plan de travail sur la gestion économiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques qui prévoit, entre autres, un partenariat mondial sur les équipements électroniques et l'élaboration de directives techniques sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets d'équipements électroniques.

²⁴ Statistique Canada 2007.

²⁵ <http://www.cielap.org/pdf/hwfactsheet.pdf>.

²⁶ On entend par produits blancs les appareils ménagers tels que réfrigérateurs, machines à laver et fours à micro-ondes

B. Difficultés et enseignements tirés

65. La gestion durable des déchets devrait permettre de prévenir les risques sanitaires, de réduire les émissions dans l'environnement et d'utiliser les ressources contenues dans les déchets. Pour la région de la CEE, les difficultés et les solutions pour atteindre ces objectifs varient selon les sous-régions.

66. Les pays de l'ESE et de l'EOCAC sont en effet confrontés à des défis bien plus difficiles que l'Europe occidentale. Si certains progrès ont été faits pour élaborer des législations nationales et mettre en place des systèmes d'information pour les différents flux de déchets, il n'y a eu guère d'amélioration globalement depuis 2000 en ce qui concerne la gestion des déchets. On compte dans une large mesure sur l'aide extérieure pour mettre en place des programmes efficaces de gestion des déchets. Et le marasme économique dans la région risque bien de retarder le développement de la gestion des déchets. En outre, les activités d'extraction et de transformation des ressources naturelles, c'est-à-dire essentiellement du charbon, sont l'une des principales composantes de l'économie de beaucoup de ces pays, et produisent de grandes quantités de déchets dangereux. L'existence de décharges mal conçues et mal entretenues reste problématique. Les infiltrations d'effluents, parfois dans les cours d'eaux, et les fuites de GES puissants comme le méthane posent aussi des problèmes techniques qui peuvent et doivent être réglés. Globalement, il faut une politique qui passe de la simple mise en décharge à une gestion plus durable des déchets.

67. La production de déchets municipaux dans ces pays représente 50 % de celle des pays de l'UE. Le recyclage et l'incinération restent minimes, même si certains systèmes remontant à l'ère soviétique, par exemple pour la réutilisation des bouteilles de verre, existent toujours. Souvent les déchets industriels dangereux ne sont pas séparés des déchets municipaux. Récemment, dans certaines grandes villes on a entrepris d'agir plus énergiquement en prenant des mesures efficaces, ce qui a permis d'externaliser une partie de la gestion des déchets municipaux.

68. Alors que la Convention de Bâle est en vigueur dans la plupart des pays de la CEE, ses trois principes fondamentaux – application effective et plus rigoureuse des mesures de contrôle à tous les niveaux; minimisation des déchets; et renforcement des capacités en matière de gestion des déchets – doivent être renforcés, en particulier dans les pays de l'ESE et de l'EOCAC. Il faudrait davantage mettre l'accent sur la minimisation des déchets et sur la séparation effective des déchets industriels dangereux et des déchets municipaux.

69. Actuellement, la gestion des déchets n'est pas considérée comme un problème prioritaire par le grand public, qui n'est guère conscient des conséquences possibles pour l'environnement et pour la santé publique d'une mauvaise gestion des déchets. Comme dans les pays de l'ESE et de l'EOCAC les citoyens ne sont pas habitués à financer l'élimination des déchets, la question de la répartition des coûts entre le secteur public, le secteur privé et les citoyens doit être examinée. Elle s'inscrit d'ailleurs dans une problématique plus vaste, consistant à trouver les moyens de mieux internaliser les incidences économiques et environnementales de la gestion des déchets et à promouvoir une gestion responsable des déchets considérée comme une priorité pour l'industrie et l'économie, par exemple en faisant appel à la notion de responsabilité sociale des entreprises.

C. Perspectives

70. Il faudrait améliorer la collecte de données sur la gestion des déchets dans les pays de l'ESE et de l'EOCAC, afin de pouvoir déterminer les problèmes qui se posent et évaluer les résultats des nouvelles stratégies appliquées.

71. Une aide est encore nécessaire pour élaborer des plans nationaux pour la minimisation et la gestion des déchets dangereux, ainsi que pour élaborer une législation nationale ou réviser la législation existante, avec une législation-cadre. Il faut en outre renforcer encore les capacités en matière de traitement des déchets dangereux et autres.

72. L'économie de la gestion des déchets doit être prise en considération dans les pays de l'ESE et de l'EOCAC avec une répartition juste et équitable des coûts et en appliquant le principe du pollueur-payeur, afin que la gestion des déchets puisse être financée comme il convient. Avec une croissance économique atone, il est peu probable que le secteur privé de la gestion des déchets se développe suffisamment pour justifier des investissements dans des équipements et des procédés opérationnels modernes. Même si pour le moment l'investissement étranger direct pallie en partie ce problème, il ne représente pas une option viable dans le long terme. Il faut donc créer un environnement économique qui permette aux entreprises privées qui s'occupent de la gestion des déchets de se développer.

73. Il convient de donner la priorité aux principes du développement durable et de la gestion durable des déchets. Cette dernière devient une réalité dans les pays de la région de la CEE économiquement plus développés, mais une attention accrue devrait être portée aux stratégies permettant de prévenir la production de déchets et de découpler celle-ci du PIB. Il faut donc un changement de paradigme, en passant de la simple gestion des déchets à la gestion durable des matières premières et en intégrant les objectifs en matière de gestion des déchets dans les politiques de production et de consommation durables.

Questions à débattre:

a) Quelles stratégies les pays pourraient-ils appliquer pour apporter des réponses aux problèmes du volume croissant de déchets d'équipements électroniques, de l'efficacité énergétique et du rendement d'utilisation des matières premières, et de la pollution que cela implique?

b) Que pourrait-on faire rapidement pour réduire les émissions de GES provenant des décharges dans la région?

c) Quel est le moyen le plus efficace pour faire évoluer les attitudes concernant les déchets aussi bien dans les milieux économiques qu'au sein de la société civile?

IV. Exploitation minière

A. Tendances et réalisations

1. Tendances

74. Les pays européens développés étaient autrefois d'importants producteurs de minéraux divers. L'exploitation de ces ressources pendant des siècles a épuisé de nombreux gisements connus et rendu de plus en plus difficile la recherche de nouveaux gisements, à l'exception des matières premières communes utilisées pour la construction. La mondialisation croissante des marchés de produits de base a réduit aux yeux des décideurs la nécessité d'une autosuffisance nationale pour les ressources minières. Et le souci de plus en plus grand de protéger l'environnement a nui à l'image de l'exploitation minière aussi bien dans le grand public que parmi les responsables politiques. Pour ces raisons et d'autres

encore, les politiques qui prévoyaient diverses subventions et mesures de protection et d'incitation pour le secteur minier ont de plus en plus systématiquement été supprimées ou fortement restreintes. Tandis que la production de charbon et de métaux communs était en recul, le secteur minier industriel a prospéré. La production de sable, de gravier, d'argile et de pierres de taille constitue aujourd'hui l'essentiel de l'activité minière dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Il s'agit pour beaucoup de petites opérations, même s'il existe aussi des activités à grande échelle. On observait une tendance à une décentralisation au profit des collectivités locales d'une partie de la régulation de ces opérations minières industrielles²⁷.

75. Les États-Unis et le Canada sont les principaux pays producteurs de minéraux, avec des perspectives de prospection géologique bonnes à excellentes. Les États-Unis sont un importateur net de minéraux, alors que le Canada exporte plus qu'il ne consomme. L'exploitation minière a été, et reste, une importante composante de l'économie canadienne. Dans les deux pays, sur des superficies de terres de plus en plus importantes les ressources minières ne peuvent pas faire l'objet de nouvelles concessions. Les plus vastes de ces superficies sont des sites naturels exceptionnels ou particulièrement sensibles sur le plan environnemental. Il est clair qu'au cours de la dernière décennie, l'exploitation minière est devenue un mode d'utilisation des terres jugé moins prioritaire. En outre, les politiques environnementales menées depuis vingt ans ont conduit à la mise en place de mesures de réglementation, de procédures d'autorisation et de mesures de contrôle (comme les normes pour les effluents) qui impliquent des coûts importants pour les industriels. Dans certains cas, ces coûts ont incité les entreprises à concevoir de nouvelles technologies ménageant mieux l'environnement et dont le coût est sensiblement inférieur à celui des technologies antérieures (par exemple, pour l'extraction du cuivre)²⁸.

76. Si la part de l'exploitation minière a eu tendance à reculer au cours des deux dernières décennies dans les pays d'Europe centrale, elle a progressé (grâce à l'extraction de produits pétroliers et minéraux) dans plusieurs pays de l'EOCAC. Durant les dix à quinze dernières années, les pays d'Europe occidentale et aussi d'Europe centrale et orientale ont importé de plus en plus de matières premières et ont ainsi déplacé vers d'autres parties du monde les problèmes environnementaux liés à leur extraction. Dans le même temps, les pays de l'EOCAC sont devenus de gros exportateurs de matières premières vers l'UE, et n'ont rencontré qu'un succès mitigé pour promouvoir des secteurs industriels exigeant moins de ressources.

2. Réalisations

77. Un certain nombre d'organisations internationales aident activement les gouvernements dans leurs efforts vers un développement durable dans le secteur minier, notamment la CEE, le PNUE²⁹, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'ONUDI et la Banque mondiale.

78. Plusieurs activités de la CEE portent sur des problèmes spécifiques liés à l'exploitation minière: par exemple, les Lignes directrices en matière de sécurité et règles de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus³⁰, élaborées en 2008 dans le cadre de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et de la

²⁷ J. M. Otto, Mining, environment and development, 4. Mineral policy, legislation and regulation, CNUCED.

²⁸ Ibid.

²⁹ <http://www.unep.fr/scp/metals/mining.htm>.

³⁰ ECE/CP.TEIA/2008/9-ECE/MP.WAT/WG.1/2008/5 (<http://www.unece.org/env/teia/>).

Convention sur l'eau³¹, ont pour objet d'appuyer les efforts des gouvernements et des parties prenantes afin de limiter le nombre des accidents survenant dans des installations de gestion des résidus et la gravité de leurs conséquences pour la santé humaine et l'environnement.

79. Reconnaissant les nombreux avantages qu'il y a à récupérer le méthane des mines de charbon (MMC), la CEE, avec l'aide de l'Environmental Protection Agency des États-Unis et en coopération étroite avec l'initiative Methane to Markets Partnerships (Partenariats sur les débouchés du méthane)³² a lancé en 2004 un programme pour promouvoir les meilleures pratiques et offrir une assistance technique pour la planification, l'élaboration et le financement de projets concernant le MMC. Comme les États membres de la CEE produisent 38 % du charbon mondial et sont à l'origine de 40 % des émissions de méthane des mines de charbon, la mise en œuvre de ces projets sera bénéfique pour l'environnement régional et mondial et pour l'économie des pays de la région de la CEE³³.

80. Mais il ne peut pas y avoir d'améliorations dans le secteur de l'exploitation minière sans une implication active des multiples parties prenantes. Le Conseil international des mines et des métaux a été créé afin de permettre aux industriels et autres acteurs clés de confronter leurs difficultés et d'y trouver des solutions fondées sur une base scientifique solide et sur les principes du développement durable. Le Conseil cherche à faire de l'industrie minière et métallurgique une industrie respectée et largement reconnue pour son apport essentiel à la société et pour sa contribution fondamentale au développement durable. L'une de ses activités principales consiste à faciliter le partage d'expériences par le biais des bonnes pratiques pour une exploitation minière durable.

B. Difficultés, enseignements tirés et perspectives

81. Dans les pays³⁴ de l'EOCAC, l'héritage du passé est toujours présent dans le secteur minier. Aujourd'hui, les principaux problèmes environnementaux dans ce secteur sont dus : a) à la planification et à la gestion négligentes des opérations minières, avec de graves conséquences environnementales et sociales; b) à l'utilisation de technologies dépassées; et c) à l'absence ou l'inefficacité des mesures de contrôle de la pollution et d'élimination et de traitement des déchets accumulés autour des installations. L'introduction d'installations appropriées pour le traitement de l'eau dans les mines et les usines de transformation de minerais est indispensable pour éviter ou limiter les dommages environnementaux permanents dans les écosystèmes locaux. En outre, les effluents de résidus des activités d'exploitation minière, et en particulier des mines de charbon, de fer et d'uranium, sont aussi des sources potentielles de pollution des nappes phréatiques et des sols par des métaux lourds et des radionucléides. Mais faute de surveillance adéquate de l'environnement, il est difficile d'évaluer l'ampleur actuelle et passée de la pollution causée par les activités d'exploitation minière. De ce fait, la composition et le volume des déchets – et l'ampleur des contaminations du sol, de la surface et de la nappe phréatique, et de leurs effets sur la santé humaine – ne sont en général pas connus.

82. Le secteur minier est une importante composante de l'économie locale et nationale dans les pays de l'ESE. Toutefois, dans une partie de la sous-région il se caractérise souvent par une planification inappropriée et par des procédés opérationnels et postopérationnels

³¹ Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

³² <http://www.methanetomarkets.org/m2m2009.index.aspx>.

³³ <http://unece.org/energy/se/cmm.html>.

³⁴ Programme d'études de performance environnementale de la CEE concernant l'Arménie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et l'Ukraine.

mal réglementés. Comme il n'est guère entrepris d'efforts, ou de manière inadéquate, pour fermer les mines ou pour les moderniser, ces installations causent, et continuent à causer, des dommages à l'environnement, à la santé et à la sécurité, avec les risques que cela implique. Dans certains pays, toutefois, les attentes croissantes en matière de protection de l'environnement, le souci d'éviter les risques pour la santé, la concurrence pour l'utilisation des sols et la valeur croissante de l'environnement naturel pour les activités de loisirs ont permis de réelles améliorations sur le plan des prescriptions réglementaires et des pratiques d'exploitation. En outre, beaucoup de sociétés minières ont introduit des politiques, des pratiques et des techniques de gestion qui réduisent notablement les dommages causés à l'environnement par ces activités. On peut donc espérer une amélioration suivie des méthodes d'exploitation minière, dans le même temps que les parties prenantes attendent des normes toujours plus rigoureuses.

83. Au niveau national, un système de gestion de l'environnement efficace et réalisable implique que la notion de l'utilisation et du développement durables des ressources minières nationales soit bien comprise et que tous les acteurs impliqués dans la gestion de ces ressources s'engagent davantage. Les recommandations faites dans le cadre du Programme d'études de performance environnementale de la CEE concernant le secteur minier dans les pays de l'ESE et de l'EOCAC considérés couvrent un large éventail de mesures, entre autres: a) la mise à jour de la base juridique et réglementaire pour la gestion des ressources minières; b) l'évaluation des «points chauds» de l'exploitation minière et des incidences sur l'environnement et la santé humaine des émissions dangereuses existantes; c) l'atténuation des problèmes environnementaux existants; d) l'élaboration d'objectifs de politique et de stratégies environnementales pour le secteur minier à moyen et à long terme; et e) des audits environnementaux périodiques par les sociétés minières, afin d'évaluer et d'améliorer leur action et leur compétitivité en matière d'environnement.

Questions à débattre:

- a) Quelles sont les principales difficultés pour atténuer les conséquences de l'exploitation minière pour l'environnement et pour la santé dans la région de la CEE?
- b) Comment impliquer davantage les parties prenantes dans l'exploitation durable des métaux et des minerais, à tous les stades des opérations d'exploitation minière?
- c) Comment éviter le déplacement vers d'autres régions des dommages pour l'environnement et pour la santé, compte tenu du fait que les pays de la CEE sont fortement tributaires d'importations en provenance de ces régions?

V. Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables

84. Les modes de consommation et de production durables figurent en bonne place dans les priorités internationales depuis le programme Action 21 en 1992. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg prévoyait l'élaboration d'un cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables. Le Processus de Marrakech a ainsi été lancé en 2003 pour promouvoir la collaboration, aux niveaux international et régional, pour la promotion des modes de consommation et de production durables et pour appuyer l'élaboration du Cadre décennal de programmation pour la période 2012-2021.

85. Dans la région de la CEE, les ministres se sont engagés à promouvoir les modes de consommation et de production durables lors des conférences ministérielles tenues en 2003 à Kiev, et en 2007 à Belgrade sur le thème «Un environnement pour l'Europe».

86. La nécessité urgente de transformer les modes de consommation et de production a aussi été reconnue comme un enjeu essentiel, et la question a été débattue dans le contexte

d'autres problématiques en matière de développement durable au niveau mondial, par exemple les changements climatiques, les objectifs du Millénaire pour le développement et, plus récemment, le concept d'économie verte.

87. En outre, si la multiple crise actuelle touche particulièrement bon nombre de pays dans la région de la CEE, elle est aussi l'occasion de réexaminer les modes de développement et de rechercher la viabilité dans le long terme des sociétés à l'aide de programmes publics d'incitations. Transformer les modes de consommation et de production est indispensable pour améliorer la qualité de vie, créer des possibilités d'emploi et gérer de manière durable les ressources dans une économie planétaire où production et consommation sont liées dans le cadre des chaînes d'approvisionnement mondiales.

A. Tendances et réalisations

1. Tendances

88. Dans la région de la CEE, il y a d'importantes différences d'une sous-région à l'autre en termes de structures économiques de base. Dans les États membres de l'UE et dans les pays d'Amérique du Nord l'économie est tirée par les services, alors que les pays de l'ESE et de l'EOCAC ont des secteurs agricole et industriel plus importants, même si le secteur des services y a notablement progressé au cours de la dernière décennie. L'économie des pays de l'EOCAC est désormais tirée par un petit nombre de sous-secteurs, souvent avec des industries extractives polluantes et exigeant beaucoup de ressources. Les combustibles fossiles, les minéraux et les métaux représentent 65 % des exportations des pays de l'EOCAC.

89. Au cours de la dernière décennie, l'utilisation moyenne des ressources par habitant (mesurée à l'aide de l'indice DEU (extraction domestique utilisée)) dans la région paneuropéenne a été stable, mais avec d'importants écarts entre les sous-régions et les régions³⁵. Dans l'UE-15 et l'AELE-3 le DEU par habitant est le double, à 17 tonnes, de celui des pays de l'ESE³⁶. Dans les pays de l'EOCAC, le DEU n'est pas très éloigné de celui de l'UE-10, à 13 tonnes par habitant. En Amérique du Nord, le DEU est en recul mais reste élevé, avec 27 tonnes au Canada et 21 tonnes aux États-Unis³⁷.

90. L'intensité énergétique varie elle aussi beaucoup selon les sous-régions et les pays: comparée à celle de l'Europe occidentale, elle est 4 fois supérieure en Asie centrale, 3 fois supérieure en Europe orientale et dans le Caucase et 1,4 fois supérieure en Amérique du Nord³⁸.

91. En ce qui concerne les ressources humaines dans les processus de production, la part des emplois précaires était de 10,1 % dans les pays à économie développée et dans l'UE en 2007, avec un taux de chômage de 5,7 %³⁹. On constatait dans certains pays une tendance positive en matière d'emploi avec la création d'emplois verts⁴⁰.

92. Bien qu'il y ait encore une marge considérable d'amélioration en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, certains pays ont réussi à limiter l'utilisation des ressources et de l'énergie, l'extraction minière et la pollution de l'environnement par

³⁵ L'environnement en Europe: quatrième évaluation, AEE, 2007.

³⁶ Ensemble de données concernant les flux de matières du projet MOSUS utilisé par l'AEE, op. cit.

³⁷ Groupe de recherche pour une Europe viable, 2008 (www.materialflows.net).

³⁸ Banque mondiale, 2008, données initiales fournies par la Division de statistique de l'ONU.

³⁹ Rapport sur les tendances mondiales de l'emploi 2009, Genève, OIT, 2009.

⁴⁰ Emplois verts: Pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone, PNUE et OIT (http://www.unep.org/labour_environment/features/greenjobs-reports.asp).

rapport à leur croissance économique dans certains sous-secteurs. L'efficacité relativement élevée de la consommation des ressources en Europe occidentale s'explique en partie par la tendance manifeste à délocaliser les industries polluantes et exigeant beaucoup de ressources⁴¹. Mais si l'Europe occidentale et l'Europe centrale sont parvenues à un découplage relatif entre la croissance économique et la consommation de matières premières et d'énergie, rien ne montre qu'il y aurait un découplage entre la consommation européenne en général et les impacts environnementaux au niveau mondial⁴². Dans l'Amérique du Nord, qui a connu une forte croissance du PIB par habitant, le ratio entre l'utilisation de l'énergie et le PIB a continué à diminuer de manière lente mais positive depuis les années 70, ce qui reflétait un passage à des modes de production exigeant moins de ressources, même si la sous-région reste l'une de celles qui consomment le plus d'énergie dans le monde industrialisé.

93. L'AEE prévoyait que l'utilisation des ressources dans l'UE-15 comme dans l'UE-10 devrait augmenter d'ici à 2020⁴³. Les besoins d'énergie dans les pays de l'ESE et de l'EOCAC devraient augmenter selon les projections de 60 à 80 % au cours des vingt années à venir, s'il n'y a pas d'amélioration de l'efficacité énergétique⁴⁴. Ces projections montrent à quel point il est urgent de promouvoir des modes de consommation et de production plus durables.

2. Réalisations en matière d'élaboration de politiques

94. Au niveau international, la région de la CEE a fait la démonstration de son leadership à travers son soutien et sa participation active au processus de Marrakech. Les Gouvernements de l'Allemagne, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse ont conduit des équipes spéciales sur les thèmes suivants: bâtiment et construction durables; tourisme durable; styles de vie durables; éducation aux modes de consommation durables; coopération avec l'Afrique; produits durables; et marchés publics durables. D'autres pays de la CEE, comme les États-Unis, appuient ces initiatives et y participent activement.

95. Plusieurs initiatives ont été prises aux niveaux national et sous-régional pour développer des programmes et des plans d'action pour des modes de consommation et de production durables. La Commission européenne a présenté en 2008 un plan d'action pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable, comprenant diverses propositions en vue d'améliorer la performance environnementale des produits et de stimuler la demande de produits et de technologies de production plus durables. Ce plan sera mis en œuvre au moyen de directives et autres initiatives, mais en nombre limité. Les politiques de l'UE concernant les modes de consommation et de production durables seront évaluées d'ici à 2012.

96. Bon nombre de pays ont entrepris de se doter de politiques pour promouvoir les modes de consommation et de production durables. La Finlande, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et le Royaume-Uni, par exemple, ont élaboré des programmes de politique et des plans d'action. La question des modes de consommation et de production durables était également inscrite dans les stratégies nationales de développement durable en Autriche, en France, en Italie, à Malte, aux Pays-Bas et en Suède, ainsi que dans les stratégies fédérales de développement en Belgique. D'autres pays, comme l'Allemagne et le Danemark, préfèrent mettre l'accent sur des instruments de politique spécifiques, par

⁴¹ L'environnement en Europe: quatrième évaluation, AEE, 2007.

⁴² Ibid.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 2006, Energy Operation Policy 2006.

exemple pour des marchés publics durables ou en matière d'écolabel, sans établir de document-cadre explicite⁴⁵. La Suède intègre la problématique des modes de consommation et de production durables et les projets correspondants dans d'autres stratégies et législations. La Croatie et le Kazakhstan ont commencé à élaborer, avec l'aide du PNUE⁴⁶, des programmes et des plans d'action dans ce domaine en 2009, conformément à leurs stratégies de développement durable.

97. Il y a aussi de nombreux exemples d'initiatives et d'activités pour des modes de consommation et de production durables en Amérique du Nord et en Europe qui sont entreprises par les pouvoirs publics aux niveaux national et local, par la société civile, par les industriels et par des organismes internationaux, par exemple: label développement durable, marchés public durables, éducation, sensibilisation, partage d'informations⁴⁷, organisation de campagnes, partenariats, initiatives en relation avec la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et initiatives sectorielles.

98. Grâce à des mesures ciblées (par exemple, normes et labels) et à une meilleure sensibilisation de la population à ses habitudes de consommation sous l'angle du développement durable, les marchés des produits bios, des produits issus du commerce équitable et des moyens d'éclairage ayant un bon rendement énergétique se sont développés.

99. L'ONUDI, en étroite coopération avec le PNUE, a appuyé la création de centres nationaux pour une production plus propre (CNPP) dans les pays suivants: Arménie, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Hongrie, Ouzbékistan, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Ukraine. En Albanie, les préparatifs pour la mise en place d'un centre sont bien avancés. Ces centres aident les entreprises à mettre en œuvre des méthodes et des pratiques de production durables, y compris par une production plus propre et utilisant les ressources de manière efficace, une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets, et une prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Ils soutiennent activement les initiatives qui sont prises au niveau national et de plus en plus au niveau international dans le cadre de réseaux, comme l'European Roundtable on Sustainable Consumption and Production.

B. Difficultés et enseignements tirés

100. Globalement, l'efficacité de l'utilisation des ressources et de l'énergie s'est améliorée dans la région de la CEE. Pour certains biens et services, par exemple appareils électriques, bâtiments et véhicules automobiles, elle a été améliorée grâce aux avancées technologiques, à des procédés de production plus propres et plus efficaces, à des normes de produits plus strictes, aux labels énergétiques, et à une meilleure sensibilisation des consommateurs. Toutefois, cette amélioration n'a pas conduit à une diminution de la consommation globale de ressources et d'énergie, essentiellement à cause de l'augmentation de la demande de produits et de la taille des produits. Autre exemple: bien que des politiques aient été instituées pour développer la réutilisation et le recyclage, la région paneuropéenne produit globalement de plus en plus de déchets⁴⁸.

⁴⁵ Voir AEE, Technical Report 1/2008 «Time for Action: Towards Sustainable Consumption and Production in Europe».

⁴⁶ Planning for Change: (http://www.unep.org/publications/search/pub_details_s.asp?ID=3976).

⁴⁷ Base de données de la North American Sustainable Development and Consumption Alliance (<http://NASCA.ICSPA.net/db>).

⁴⁸ L'environnement en Europe: quatrième évaluation, AEE, 2007.

101. Il reste donc à maintenir cette évolution positive en faveur d'une utilisation efficace des ressources et de l'énergie, et à stabiliser et à réduire en chiffres absolus la consommation de ressources et d'énergie, en particulier pour certaines ressources et matières premières. Il faut aussi élaborer et appliquer des politiques établissant des liens positifs entre croissance économique, création de véritables emplois et amélioration des moyens de subsistance, en intégrant dans les politiques sectorielles la problématique des modes de consommation et de production durables.

102. Dans les pays de l'ESE et de l'EOCAC, les initiatives pour des modes de consommation et de production durables peuvent aider à réduire la pauvreté et à pourvoir aux besoins essentiels. Dans ces pays, certains éléments du passé peuvent favoriser les bons comportements en matière de consommation et de production, par exemple généralisation des systèmes de chauffage urbain, vastes infrastructures pour le rail, utilisation relativement large des transports publics, et systèmes de réutilisation et de recyclage. Et l'utilisation en moindre quantité depuis quinze ans d'engrais, de pesticides et d'autres produits chimiques dans l'agriculture ouvre des perspectives encourageantes pour l'agriculture biologique. Mais un engagement politique est indispensable pour mettre en place le train de mesures et les investissements nécessaires en temps voulu.

103. En Amérique du Nord, il existe de multiples activités pour les modes de consommation et de production durables, mais elles sont dispersées et éparpillées. Les pouvoirs publics, les entreprises et les consommateurs en général prenaient beaucoup d'initiatives constructives, mais celles-ci étaient menées de manière non coordonnée et au coup par coup. Il fallait donc répertorier ces initiatives, les multiplier et s'efforcer de mieux les coordonner⁴⁹.

104. L'Agence européenne pour l'environnement faisait une observation semblable concernant la région paneuropéenne, où l'on constatait en général des pressions croissantes sur l'environnement parce que la hausse de la consommation faisait plus que contrebalancer les améliorations obtenues grâce aux progrès technologiques. Cela semblait dû non pas à une absence d'initiatives, mais à une intégration et une cohésion insuffisantes des politiques publiques et aussi au fait que les programmes privilégiaient l'économie de l'offre⁵⁰. Il restait donc indispensable de mettre en place un ensemble complet de politiques et d'initiatives pour s'attaquer aux causes profondes des modes de consommation et de production non durables.

105. Pour élaborer de manière cohérente des politiques pour des modes de consommation et de production durables, il fallait cibler les modes ayant les plus importants impacts sur le plan environnemental et social, en adoptant par exemple la stratégie du cycle de vie préconisée par le Comité consultatif du processus de Marrakech et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Des études ont montré que les trois secteurs de consommation des ménages qui généraient le plus de pressions sur l'environnement étaient l'alimentation et les boissons, les déplacements privés et le logement⁵¹.

106. Au niveau national, il a été noté lors de l'atelier sur les modes de consommation et de production durables pour l'Amérique du Nord que les initiatives dans le domaine s'étaient développées jusqu'à présent sans stratégie globale. Elles pourraient être renforcées en encourageant la prise en compte plus systématique de cette composante dans les

⁴⁹ North America Multi-Stakeholder Workshop on Sustainable Consumption and Production 2008, Co-Chairs' Summary and Workshop Report, Washington D.C., 6 et 7 novembre 2008.

⁵⁰ AEE 2005: 14.

⁵¹ Household consumption and the environment, AEE, 2006.

programmes publics pertinents⁵². En outre, une action cohérente et concertée aux niveaux régional et sous-régional semblait nécessaire. L'UE en a donné un exemple avec son Plan d'action pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable, mais il reste à voir comment cela progressera et dans quel délai les diverses initiatives seront mises en œuvre et produiront leurs effets. Les ONG reprochaient à ce plan d'être de portée limitée et tout à fait insuffisant⁵³.

C. Perspectives

107. À la sixième Conférence ministérielle sur le thème «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 2007), les ministres de la région de la CEE ont préconisé et appuyé une action dans trois secteurs clefs pour des modes de consommation et de production durables: a) l'élaboration de programmes, de stratégies et de plans d'exécution au niveau national; b) des partenariats sous-régionaux et régionaux; et c) la diffusion des meilleures pratiques⁵⁴. Les gouvernements ont aussi préconisé un renforcement des capacités dans le domaine des modes de consommation et de production durables à travers des projets de formation et de démonstration⁵⁵.

108. *Élaboration de programmes au niveau national.* Des modes de consommation et de production plus durables impliquent l'adoption par chaque pays de plans et de politiques s'appuyant sur les expériences acquises et le partage de l'information dans le cadre d'activités aux niveaux sous-régional et régional. Une approche programmatique stratégique pourrait aider à planifier de manière équilibrée les interventions qu'impliquent la production et la consommation des biens et des services et les marchés correspondants. Il faudrait aussi harmoniser vision à long terme, objectifs à moyen terme et activités à court terme. Le programme pourrait couvrir initialement quelques domaines prioritaires clefs. Mais on pourrait aussi concevoir un programme reposant sur l'élaboration de plans d'action pour un ou deux secteurs qui s'articulent avec un document-cadre ou avec une stratégie existante.

109. Ces politiques et ces plans pourraient couvrir par exemple la promotion de l'utilisation efficace des ressources et de la gestion des flux de matières, l'information des consommateurs (y compris au moyen d'écolabels) et leur sensibilisation, des incitations financières, des infrastructures efficaces, la promotion des emplois verts, ainsi que la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, et reposer sur le système des cycles de vie. Par ailleurs, il pourrait être utile de prévoir des indicateurs et des objectifs généraux et sectoriels, ainsi que des processus d'évaluation.

110. *Partenariats sous-régionaux et régionaux: mise en commun d'informations pratiques, de connaissances et d'expériences.* De nombreuses approches et pratiques innovantes sont utilisées dans la région paneuropéenne. La mise en commun d'informations et d'outils, la diffusion des cas de réussite et la possibilité d'apprendre les uns des autres sont essentielles pour renforcer les capacités et diffuser les technologies et les meilleures pratiques par le biais de discussions entre experts et de l'utilisation des systèmes existants ou de nouveaux systèmes basés sur l'Internet. Le renforcement de divers réseaux, y compris

⁵² North America Multi-Stakeholder Workshop on Sustainable Consumption and Production 2008, Co-Chairs' Summary and Workshop Report, Washington D.C., 6 et 7 novembre 2008.

⁵³ European Environmental Bureau, 2009, Blueprint for European Sustainable Consumption and Production: finding the path of transition to a sustainable society (http://www.eeb.org/publication/2009/0905_SCPBBlueprint_FINAL.pdf).

⁵⁴ <http://www.unece.org/env/documents/2007/ece/ece.belgrade.conf.2007.8.f.pdf>.

⁵⁵ <http://www.unece.org/env/documents/2007/ece/cep/ac.11/ece.cep.ac.11.2007.10.f.pdf>.

celui des centres pour une production plus propre de l'ONUDI/PNUE, des centres pour des technologies plus propres, et des centres pour l'environnement au niveau régional, ainsi que des réseaux des ONG et des associations/groupes sectoriels, est indispensable. Mais il y a d'autres domaines d'action possibles: production industrielle moins exigeante en ressources et plus propre, mobilité durable, tourisme durable, alimentation durable, styles de vie durables et gestion de la chaîne d'approvisionnement.

111. *Renforcement des capacités à travers des projets de formation et de démonstration aux niveaux national et local dans les pays d'Europe du Sud-Est et les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.* Il est nécessaire, d'une part, de disposer d'informations et de connaissances à jour sur les modes de consommation et de production durables et, d'autre part, de promouvoir au niveau local la réalisation d'objectifs dans ce domaine, par exemple à travers des activités de renforcement des capacités à l'intention des agents publics, des fonctionnaires des administrations locales et aussi de représentants de l'industrie et de la société civile. Il est urgent aussi de développer les capacités pour la fourniture de services aux entreprises et autres entités.

112. *Soutien suivi au processus mondial pour promouvoir des modes de consommation et de production plus durables.* La région de la CEE a joué un rôle important pour faire de la problématique des modes de consommation et de consommation durables une priorité de la communauté internationale à travers le processus de Marrakech et par le biais de l'élaboration et de l'exécution d'un certain nombre de politiques et de stratégies aux niveaux national et sous-régional. Mais il faudrait une contribution plus active pour faire le lien entre les initiatives en cours aux niveaux local et national et les processus aux niveaux régional et mondial⁵⁶. Le quatrième cycle d'examen en cours sous l'égide de la Commission du développement durable, qui met l'accent sur les modes de consommation et de production durables et sur le Cadre décennal de programmation, offre une occasion de parvenir à un accord au niveau mondial sur une action concertée dans le domaine.

Questions à débattre:

a) Quels seraient les objectifs et les thèmes clefs concernant les modes de consommation et de production durables à prendre en considération pour élaborer le Cadre décennal de programmation dans une perspective paneuropéenne et nord-américaine? Veuillez en citer trois.

b) Comment établir des programmes pour des modes de consommation et de production durables au niveau régional ou sous-régional, et comment en dynamiser le financement?

c) Quels seraient les programmes clefs (de trois à cinq) que la région de la CEE souhaiterait voir figurer dans les décisions concernant les modes de consommation et de production durables prises à la dix-neuvième session de la CDD?

⁵⁶ North America Multi-Stakeholder Workshop on Sustainable Consumption and Production 2008, Co-Chairs' Summary and Workshop Report, Washington D.C., 6 et 7 novembre 2008.